

ZAC Marché/Beaux-Arts - Approbation du Plan d'Aménagement de Zone

M. LE MAIRE, Rapporteur : Conformément à la délibération du 15 décembre 1997, le Plan d'Aménagement de Zone (PAZ) de la ZAC Marché/Beaux-Arts, a été soumis à enquête publique.

Le 15 janvier 1998, le Président du Tribunal Administratif a désigné une commission d'enquête chargée de recueillir les observations du public et d'émettre un avis sur le document d'urbanisme de la ZAC. M. Amédée THORAVAL, assisté de MM. Eric KELLER et Jean-Pierre MONNÉ, a présidé cette commission. L'enquête en elle-même s'est déroulée du 4 mars au 17 avril, après que M. THORAVAL ait accepté la demande qui lui en avait été faite par plusieurs associations de prolonger l'enquête de 14 jours.

Le rapport et l'avis de la commission d'enquête ont été rendus le 15 mai.

Au cours de cette enquête, 57 mentions ont été portées sur le registre ou insérées dans celui-ci, y compris les courriers adressés au Président de la Commission. Neuf associations se sont manifestées pour exprimer leur avis sur le projet. Le rapport de la commission d'enquête, tenu à la disposition du public, analyse l'ensemble des observations recueillies.

Dans sa conclusion, la commission d'enquête, après avoir constaté l'adéquation du projet et de la procédure de ZAC, la compatibilité du PAZ avec les documents d'urbanisme en vigueur, apprécié le projet et ses effets et pris acte de la concertation préalable, émet un avis favorable au projet de PAZ assorti de réserves :

«- le projet architectural de la passerelle sera soumis à l'accord préalable de la Commission des Sites,

- un plan de circulation adapté à la nouvelle configuration du secteur sera étudié et effectivement mis en place,

- le phasage des travaux sera conçu de manière à éviter une rupture brutale dans les possibilités de stationnement,

- des dispositions appropriées seront prises en vue d'éviter le stationnement sauvage en zone piétonne, notamment la nuit et les nuisances en résultant pour les riverains,

- les mesures transitoires relatives au fonctionnement du marché pendant les travaux seront prévues en concertation avec les commerçants concernés».

Le groupe de travail en charge de l'élaboration du PAZ s'est réuni le 28 mai pour procéder à l'examen du rapport de la commission d'enquête et envisager les mesures nécessaires avant l'approbation définitive du PAZ.

Les réserves émises concernent plus la mise en oeuvre du projet Marché/Beaux-Arts que le PAZ en tant que document d'urbanisme réglementaire. Elles n'induisent pas de modification du document graphique ni du règlement, c'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal de prendre en compte ces réserves par la modification du rapport de présentation, par la réalisation d'études complémentaires sur les déplacements et par le retrait de la passerelle du programme des équipements publics.

Le rapport de présentation du PAZ est modifié dans sa rédaction pour y intégrer :

- un schéma de desserte de ZAC et une description des accès véhicules, principalement pour le parking des Remparts Dérasés. Le principe retenu est celui d'un fonctionnement en antenne à partir de la rocade en entrée-sortie directe sans diffusion dans les rues avoisinantes, hormis la perméabilité nécessaire en direction du pont Battant. Il se traduira par un plan de circulation basé sur la mise en double sens de l'avenue Cusenier.

- un planning des travaux mettant en évidence le maintien d'espace de stationnement dans le quartier durant la réalisation des différentes phases de chantier. Les places de surface ne seront totalement supprimées qu'après livraison du sous-sol de l'équipement et restitution du parking des Remparts Dérasés et de son extension.

- une description des moyens nécessaires à la protection des zones piétonnes. La place du Marché et les rues bordant le musée seront protégées du stationnement sauvage par du mobilier en interdisant l'accès. Des dispositifs particuliers permettront l'accès à la place pour les marchés.

Des études complémentaires sur les déplacements et la réalisation de la passerelle seront engagées pour élaborer le plan de circulation adapté au projet et répondant aux besoins des usagers et des résidents. Un travail spécifique sur l'impact de cette passerelle en termes de déplacement, économique et paysager sera conduit avant la présentation du projet architectural à la Commission des Sites. Le Préfet sera saisi pour inscrire le projet de passerelle à l'ordre du jour de la Commission des Sites en fin d'année.

La passerelle représente une opportunité pour le projet Marché/Beaux-Arts et le centre ancien, mais elle ne constitue pas un élément essentiel de la ZAC. Aussi, sans renoncer à sa réalisation, il est proposé au Conseil Municipal de la retirer du programme des équipements publics.

Les conclusions des études complémentaires et l'avis de la Commission des Sites seront présentés au Conseil Municipal pour décision définitive.

La concertation avec les commerçants ou leurs représentants est constante depuis le début des réflexions sur le quartier du Marché et se poursuit actuellement avec les mesures de transfert des commerces de la halle aux produits frais. Elle continuera lors des phases suivantes de l'opération.

Le dossier de PAZ de la ZAC Marché/ Beaux-Arts, ainsi modifié a été soumis pour avis à la commission locale du Secteur Sauvegardé le 9 juin. Elle a rendu un avis favorable (sous réserves).

Sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est appelé à :

- prendre acte du rapport et de l'avis de la commission d'enquête,
- s'engager à présenter le projet de passerelle en Commission des Sites avant sa réalisation, à compléter le plan de circulation pour le quartier, à prendre toutes mesures pour protéger les zones piétonnes et à veiller à garantir suffisamment de stationnement dans le secteur durant les travaux,
- retirer la passerelle du programme des équipements publics,
- approuver le dossier de PAZ.

«**M. LE MAIRE** : C'est la fin de la procédure ZAC Marché/Beaux-Arts dont vous avez été tenus au courant régulièrement y compris par l'assistance continue de certain propriétaire d'appartements dans ce secteur-là et je demande à Daniel de nous présenter l'ensemble de ces rapports.

M. ANTONY : Le premier rapport concerne l'approbation du Plan d'Aménagement de Zone qui a été soumis à enquête publique, conformément à la délibération de décembre 1997. Cette enquête publique s'est déroulée du 4 mars au 17 avril dernier, le rapport et l'avis de la commission d'enquête ont été rendus le 15 mai.

Dans sa conclusion, la commission d'enquête émet un avis favorable au projet de PAZ assorti de 5 réserves qui vous sont explicitées dans cette délibération. Je voudrais préciser que ce groupe de travail en charge de l'élaboration du PAZ est composé de membres de la Préfecture, de la DIREN, de la DRAC, de la DDE, de la Chambre de Commerce, de la Chambre de Métiers. Il comprend également l'architecte des Bâtiments de France et l'architecte du secteur sauvegardé ainsi que des représentants de la Ville et de la SEDD naturellement.

Ce groupe de travail s'est réuni le 28 mai pour envisager les mesures nécessaires afin de lever les réserves. Ces réserves, soit dit au passage, concernent davantage la mise en oeuvre du projet Marché/Beaux-Arts que le document d'urbanisme lui-même.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre en compte ces réserves par la modification du rapport de présentation ainsi qu'il est dit dans ce rapport. Je vais vous lire les principales dispositions qu'on a incluses dans le rapport de présentation du PAZ.

Premièrement, dans le schéma de desserte de la ZAC, une disposition en antenne à partir de la rocade : c'est-à-dire que depuis le pont Denfert Rochereau on pourra entrer dans le parking et la sortie du parking se fera à nouveau en direction du pont Denfert Rochereau. Autrement dit, l'avenue Elisée Cusenier sera mise à double sens et il n'y aura pas de circulation par la rue Jean Petit.

Deuxième disposition : un planning des travaux mettant en évidence le maintien d'espaces de stationnement dans le quartier par une gestion glissante de l'opération. On offrira toujours suffisamment de places ; aujourd'hui il y a 995 places de stationnement disponibles dans le secteur Marché/ Beaux-Arts. Dans le pire moment des travaux, il en restera 890 grâce à cette gestion glissante.

Troisièmement, une description des moyens nécessaires à la protection des zones piétonnes tout simplement par la mise en place de mobiliers urbains interdisant l'accès de la place de la Révolution.

Quatrièmement, en ce qui concerne la passerelle, un travail spécifique va être accompli pour mieux mesurer l'impact de cette passerelle et surtout le Préfet sera saisi pour inscrire le projet de passerelle à l'ordre du jour de la Commission des Sites en fin de cette année.

La passerelle représente une opportunité pour le projet Marché/Beaux-Arts mais elle ne constitue pas un élément essentiel de la ZAC. Il est donc proposé au Conseil Municipal de retirer la passerelle du programme des équipements publics sans bien sûr s'en interdire une réalisation ultérieure. Mais la passerelle ne figure plus dans les équipements publics de la ZAC Marché/Beaux-Arts.

Cinquièmement, la concertation avec les commerçants a lieu au quotidien, notamment à travers les réunions du groupe de pilotage et cela fonctionne bien.

La commission locale du secteur sauvegardé à qui nous avons présenté ces modifications a rendu un avis favorable à l'unanimité de ses membres et il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport, de s'engager à présenter le projet de passerelle en Commission des Sites, de retirer la passerelle du programme des équipements publics et d'approuver le dossier du PAZ.

Dans le rapport suivant, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier de réalisation de la ZAC Marché/Beaux-Arts. Ce dossier comprend tout d'abord le programme des équipements publics et je viens de vous dire que dans ce programme on a retiré la passerelle, deuxièmement le Plan d'Aménagement de Zone sans changement, troisièmement les modalités prévisionnelles de financement. Ces modalités prévisionnelles de financement sont conformes à ce que nous avons présenté en décembre 1997. Le bilan prévisionnel global comporte deux rubriques : tout d'abord la concession SEDD pour 94 000 KF HT, ensuite la maîtrise des ouvrages publics pour 23 000 KF HT, soit un total général de 117 000 KF HT. Le financement Ville proprement dit, c'est le bilan de la concession SEDD diminué de l'achat par l'exploitant cinématographique du droit à construire et du clos couvert, c'est-à-dire 94 MF - 22 MF, soit un total de 72 MF HT, les espaces publics inchangés 23 MF, le parking 50 MF, inchangé par rapport à notre première présentation. En TTC, la concession se monte à 87 MF, les espaces publics à 27 MF, le parking à 60 MF. Si l'on examine l'échéancier du financement de la Ville en TTC, il faut diminuer la part de la Ville des 87 MF TTC provenant des subventions de l'Europe, de l'Etat et de la Région, ce qui fait pour la Ville 71 MF pour le bâtiment lui-même auxquels il faut ajouter les 27 MF TTC d'espaces publics et les 60 MF de parking.

Le troisième rapport, c'est le déclassement du domaine public des voies publiques communales : rue Paris, place Paris et d'une petite partie de la rue Jean Petit pour mise à l'alignement du nouveau bâtiment du marché couvert. Il faut tenir compte également des conclusions du commissaire-enquêteur qui a émis un avis favorable sur ce déclassement assorti de deux conditions : nous modifions le plan de circulation conformément à ce que j'ai dit précédemment et pour conserver le souvenir de Pierre-Adrien Paris, l'ancienne rue Pierre-Adrien Paris s'appellera désormais passage Pierre-Adrien Paris.

Le dernier rapport, c'est la cession à la SEDD des immeubles et rues compris dans le périmètre de la ZAC Marché/Beaux-Arts. On a pu voir que certains de ces immeubles ont été achetés par la Ville dès 1989, ce qui montre l'ancienneté de notre projet. D'autres sont acquis depuis des temps immémoriaux. L'ensemble de ces biens communaux représente une somme globale de 1 810 000 F et sera cédé au franc symbolique à la SEDD et sera valorisé dans le bilan révisé de la ZAC Marché/Beaux-Arts.

Mme WEINMAN : Il y a 4 rapports finalement globalisés dans une même présentation. Je vais peut-être avoir du mal à me limiter à deux questions mais je vais quand même essayer d'être concise. Sur le premier dossier, il me semble quand même que la ZAC Marché/Beaux-Arts faisait état au départ d'un certain nombre d'objectifs dont la passerelle. La réserve essentielle portant sur cette passerelle, on la retire et je trouve cela quand même rapide comme solution. Est-ce qu'on n'est pas tenu d'attendre pour la passerelle, étant donné qu'elle figurait au dossier initial du PAZ, avant de lever cette réserve, l'avis de la Commission des Sites ? C'est ma première question.

Ensuite, vous dites que le dossier du PAZ de la ZAC Marché/Beaux-Arts a été soumis pour avis à la commission locale du secteur sauvegardé le 9 juin, elle a reçu un avis favorable «sous réserves», lesquelles ?

Sur le dossier de réalisation, dans le financement Ville à la ligne parking, avez-vous intégré une ou plusieurs hypothèses d'indemnisation de GTM, est-ce que c'est compris dans le prix indiqué dans le financement ?

Et sur le dossier de cession à la SEDD, vous nous indiquez bien pour plusieurs immeubles les prix d'estimation des Domaines, est-ce qu'on pourrait avoir les prix d'achat des immeubles antérieurs ? On va finalement céder tout cela pour le franc symbolique à la SEDD...

M. LE MAIRE : On le cède au franc symbolique mais ça va dans le bilan donc on le récupère après au niveau des recettes.

Mme WEINMAN : L'estimation des derniers immeubles, ce sont les dernières acquisitions ?

M. ANTONY : C'est l'estimation des Domaines tout simplement, on est tenu de vendre et d'acheter au prix des Domaines. C'est notre base d'action municipale habituelle. Je réponds à vos questions, Madame, ou vous en avez encore d'autres ?

Mme WEINMAN : Une dernière simplement : combien reste-t-il d'immeubles à acheter ?

M. ANTONY : Première question, la passerelle est donc tenue d'attendre l'avis de la Commission des Sites, nous on vous propose une démarche qui ne nous donne aucun retard sans nous interdire de réaliser la passerelle ultérieurement. On la retire des équipements publics. Je vous rappelle que les équipements publics c'est une maîtrise d'ouvrage ville puisque nous allons assurer en régie l'aménagement de la place et des rues adjacentes. On avait prévu de faire la même chose pour la passerelle, le maître d'ouvrage fait ce qu'il veut, il retire des équipements publics mais il joue le jeu de la transparence, donc on va soumettre à la commission des sites cette passerelle et on verra bien quel avis elle nous donnera. On verra s'il y a lieu de tenir compte de cet avis et cela reviendra devant le Conseil Municipal.

Deuxième question concernant le dossier de PAZ de la ZAC Marché/Beaux-Arts ainsi modifié. Il a été soumis pour avis à la commission locale du secteur sauvegardé le 9 juin qui a rendu un avis favorable à condition qu'on lève les réserves et on les lève comme je vous l'ai proposé.

M. LE MAIRE : C'est ce qu'on leur a dit à la commission.

M. ANTONY : L'indemnisation de GTM n'est pas comprise dans le coût des travaux du parking mais cela fait l'objet d'une négociation parallèle et nous espérons bien amortir l'indemnité par les recettes parce que si nous n'attendons pas la fin de la concession pour prendre possession de ce parking, nous aurons les rentrées du stationnement de ce parking. Donc ce sera une opération blanche, nous l'espérons.

Ensuite, je vous ai répondu sur l'estimation des Domaines. Le prix d'achat des immeubles antérieurs, cela supposerait une recherche historique auprès de Mlle ROUSSEY, on répondra à votre question par écrit.

La Ville est aujourd'hui propriétaire de tous les immeubles à l'amiable pour la plupart et par expropriation pour l'un d'entre eux.

M. DUVERGET : Je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, je suis globalement favorable à ce projet et favorable à ce qu'il aboutisse dans les délais impartis avec les différents partenaires de la Ville de Besançon. J'aurais cependant deux remarques à faire.

La première, j'ai déjà soutenu cette thèse il n'y a pas si longtemps ici même, concerne le parking souterrain. La passerelle existante, c'est un peu comme cela que j'interprète le dossier d'aujourd'hui, soyons clairs, allons jusqu'au bout, cela fait quelques millions de francs économisés, alors je dis à ce moment-là c'est peut-être l'amorce d'une autre possibilité. La passerelle c'était quelque chose qui passait par-dessus, eh bien on va peut-être pouvoir creuser une autre question et passer par-dessous la place du Marché pour en faire un lieu pour parquer les voitures.

Autre interrogation qui demeure, c'est l'animation supérieure de la place de la Révolution. On va, et le projet initial allait dans ce sens, vers un univers très minéral et cette place de la Révolution, historiquement c'est le coeur du coeur, c'est le centre du centre de la ville. Cela a été rappelé à plusieurs reprises. C'est de là que part une certaine idée de la ville, c'est de là que part la vie et la vie n'est pas seulement liée à un univers minéral. Donc là je crois que si l'ensemble du parti architectural Marché nouveau, salles de cinéma me convient, par contre ce que je souhaite c'est qu'on ne néglige pas la partie animation qui suppose d'une part qu'on puisse aller en dessous et qu'on puisse d'autre part trouver dessus un lieu effectivement beaucoup plus agréable qu'un lieu strictement minéral.

M. RENOUD-GRAPPIN : Monsieur le Maire, je suis assez déçu de l'attitude de la Ville parce que je vois en fait que beaucoup sont revenus sur les déclarations qui avaient été faites à la presse au lendemain de la sortie du rapport du commissaire-enquêteur. En effet, je me souviens d'avoir lu : nous ne passerons pas en force, nous respecterons l'avis du commissaire enquêteur sur ce point. Et en fait on ne fait ni plus ni moins que de passer ici en force parce que vu les difficultés et vu le changement qu'il y a eu notamment sur le projet de la passerelle, un changement qui est important et qui aurait justifié une nouvelle enquête, on décide de faire voter le Conseil Municipal et à partir de ce moment-là, de toute façon il n'y a plus rien à dire.

Ce que je regrette, c'est qu'en fait on donne 5 réponses au Conseil Municipal au vu des questions du commissaire-enquêteur et en fait de réponse, moi je n'en vois que deux. La première c'est l'abandon de la passerelle, point important que je viens de soulever et qui à mon avis aurait dû justifier une autre enquête et les autres réponses, les études complémentaires sur les déplacements, la description des moyens nécessaires à la protection des zones piétonnes, le planning des travaux, le schéma de desserte de la ZAC, pour moi ça c'est du bla-bla. Ce sont de bonnes résolutions qu'on rédige au dernier moment et en fait c'est simple, le commissaire-enquêteur aurait dit d'autres choses on aurait répondu exactement de la même façon en 4 ou 5 lignes par point et c'était réglé.

Je constate une chose, c'est qu'en fait il y a des dizaines de Bisontins qui se sont intéressés à ce problème, qui sont venus à la Mairie, qui ont signé des papiers, qui ont fait des remarques sur le rapport du commissaire-enquêteur. Non seulement il y a cela mais il y a aussi des associations très importantes qui représentent plusieurs centaines de personnes, des associations du centre-ville entre autres que personne ne peut négliger par leur nombre, qui sont intervenues et qui ne sont pas forcément toutes d'accord entre elles mais en tout cas toutes ne sont pas d'accord pour le projet comme il est fait aujourd'hui. Toutes ces remarques en fait tombent à l'eau, aujourd'hui le Conseil Municipal vote, c'est le passage en force, le débat est clos et je crois qu'aujourd'hui on cloue le bec à tout le monde, c'est terminé.

M. LE MAIRE : Je voudrais répondre à M. RENOUD-GRAPPIN. Le débat sera clos ce soir bien sûr, il faut quand même bien prendre un jour une décision. C'est la onzième fois qu'on passe ce dossier en Conseil Municipal, alors ne dites pas qu'on passe en force, qu'on répond au dernier moment. Comment rien n'a changé ? On a aménagé cette affaire-là. Cela ne vous convient pas, cela ne convient pas à d'autres, je veux bien. Quand je lis dans la presse que ces associations dont vous parlez disent qu'il n'y a pas eu de concertation, etc. je crois que ce ne sont pas des associations sérieuses. Il faut quand même bien décider un jour et c'est nous, la majorité, qui déciderons ce soir, que vous appeliez cela passage en force ou pas, ça m'est complètement égal, pour moi ce n'est pas un passage en force, il y a eu des réserves, nous en avons tenu compte. Il y en aurait eu d'autres, on aurait essayé d'en tenir compte et on modifie en sorte le projet au fur et à mesure des réserves qui sont données. Cela me paraît tout à fait logique.

M. RENOUD-GRAPPIN : Il n'y a aucun problème, je sais qu'on est intervenu à plusieurs reprises sur ce point au Conseil Municipal. Vous avez écouté et entendu beaucoup de gens mais entre écouter et entendre, laisser dire en fait et faire ce qu'on veut, c'est différent.

M. LE MAIRE : Je m'excuse, nous sommes ici la majorité Monsieur RENOUD-GRAPPIN, s'il vous plaît, c'est à nous de décider. Je dis qu'après onze passages au Conseil Municipal, si on n'est pas capable de décider, ce n'est pas la peine d'être élu au Conseil Municipal. Vous dites passage en force, vous dites qu'il n'y a pas de concertation, vous dites qu'on fait ce qu'on veut. On ne fait pas ce qu'on veut, on a étudié largement tout cela avec toutes les structures qui sont nécessaires, indispensables. Dans l'enquête publique, chacun y met ce qu'il a à mettre et le commissaire-enquêteur en tient compte. Sa décision était favorable à notre projet, on ne peut pas dire autrement.

M. BONNET : On peut quand même supposer que la réponse aux réserves pouvait mettre un peu plus de temps que les quelques jours nécessaires pour venir aujourd'hui au Conseil Municipal.

M. FOUSSERET : Les réserves étaient légères.

M. BONNET : Les réserves n'étaient pas si légères que cela. Moi je constate surtout, que ce soit des élus ici ou que ce soit des Bisontins individuellement ou à travers des associations qui ne sont pas forcément politiques contrairement à ce qui a été dit, même si certaines le sont, votre réponse est la même. Certaines le sont, certaines ne le sont pas, on n'est pas là pour faire le tri. Il y a des Bisontins individuellement et il y a des associations dans un souci de démarche politique pour certaines, dans un souci de défense de patrimoine, dans un souci tout à fait apolitique pour d'autres, qui se sont exprimés et cela regroupe quand même un certain nombre de personnes et d'associations.

Votre réponse est la même qu'à nos questions ici, c'est : vous n'êtes pas d'accord avec moi donc vous n'êtes pas sérieux, donc j'ai raison.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas dit cela du tout.

M. BONNET : C'est ce que vous avez dit à Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN.

M. LE MAIRE : Non, j'ai dit vous n'êtes pas d'accord, tant pis.

M. BONNET : Vous avez dit que les associations n'étaient pas sérieuses.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas parlé de M. RENOUD-GRAPPIN, j'ai parlé des associations qui laissent écrire qu'il n'y a pas eu de concertation. C'est faux, totalement faux alors je ne peux pas laisser dire cela.

M. BONNET : Vous avez dit que les associations n'étaient pas sérieuses, c'est la réponse habituelle quand on n'est pas d'accord avec vous.

M. LE MAIRE : Oui, elles ne sont pas sérieuses quand elles disent cela et je le maintiens.

M. FOUSSERET : Le rôle d'un Conseil Municipal c'est de décider. On est là pour prendre des décisions. Cela ne vous convient pas, c'est un fait puis je crois que la preuve que la Municipalité n'est pas bloquée, c'est qu'entre autres par rapport à ce problème de passerelle, on voit bien qu'il y a toujours possibilité de faire autrement. Moi personnellement ce rapport me convient parfaitement parce que je n'étais pas très partisan de la passerelle pour un certain nombre de raisons. Tout d'abord parce que je trouvais que ce n'était pas particulièrement esthétique, même si c'était jugé nécessaire, et ensuite parce que je pense qu'en terme d'animations commerciales, la rue Battant est une rue commerçante qui est en train de se redynamiser. Je crois personnellement que l'animation d'une ville, l'animation commerciale c'est un tout et qu'il est beaucoup plus important effectivement que le flux des piétons qui viendront du parking pour se rendre au centre-ville passe à travers une rue commerçante, la rue Battant, qu'il l'anime. En plus, cette rue étant attrayante, ce sera un plus pour la population qui au lieu de passer éventuellement sur une passerelle pourrait passer devant ces

vitrines. Donc je pense qu'actuellement c'est une bonne décision, on verra bien effectivement ce que dira la Commission des Sites, il faut déjà attendre sa décision et je pense qu'après on aura l'occasion de redécider ensemble ce que l'on fera. C'est comme lorsque l'on fait des déviations au-delà des villages, elles sont quelquefois nécessaires pour que la circulation soit plus fluide mais on sait que ça n'apporte rien à l'animation commerciale.

M. BONNET : Je me souviens qu'au début ici on nous disait tout est bon, il n'y a pas à discuter, on vous ouvre le débat mais de toute façon notre projet est idéal. C'était de cet ordre-là. On constate au fil du temps que vous évoluez un peu sur certains dossiers.

M. FOUSSERET : Quand les idées sont bonnes !

M. BONNET : Je constate pour ce qui est de la passerelle que jusqu'à présent on n'avait rien entendu de ce qu'on a entendu aujourd'hui de M. FOUSSERET. Si le commissaire-enquêteur avait validé la passerelle, seriez-vous passé en force contre le Député de Battant qui est quand même de la majorité ?

M. FOUSSERET : Je ne suis pas le Député de Battant. Je suis le Député de la première circonscription et même Député du Doubs.

M. BONNET : Et même Député du Doubs mais aussi de Battant.

M. FOUSSERET : J'essaie d'avoir une vision beaucoup plus large...

M. BONNET : Je n'en doute pas.

M. FOUSSERET : ...même si Battant m'intéresse beaucoup, vous le savez.

M. ANTONY : Je voudrais dire que nous sommes extrêmement respectueux de la libre appréciation des commissaires enquêteurs et nous en avons fait la démonstration précisément avec l'enquête sur le POS. L'avis était défavorable, ce n'était qu'un avis mais nous l'avons suivi scrupuleusement puisque nous avons retiré de la deuxième enquête sur le POS tout ce qui était refusé par le commissaire-enquêteur.

Mais pour cette enquête publique Marché/Beaux-Arts, nous avons un avis favorable des trois commissaires enquêteurs. Je sais lire un rapport, nous avons un avis favorable, je le répète, ça déplaît à certains mais c'est comme cela. Il y avait des réserves qui ne portaient pas sur le fond mais sur la mise en oeuvre du projet et nous en tenons le plus grand compte ainsi que je vous l'ai proposé. On nous demande de soumettre la passerelle à la Commission des Sites, nous le faisons et nous allons même au-delà puisque nous retirons la passerelle des équipements publics et rien ne nous oblige à le faire, ce n'est pas une recommandation du commissaire-enquêteur.

Je voudrais dire aussi, puisque tout à l'heure on m'a parlé d'associations hostiles au projet, mais il y a aussi des associations qui nous soutiennent. Bon sang ! Nous travaillons depuis le début sur ce dossier avec les associations de commerçants, on oublie toujours de les citer mais les Métiers de Bouche, l'Union des Commerçants sont avec nous. Nous travaillons avec les Chambres Consulaires qui supportent le projet avec nous, qui sont nos partenaires dans le projet CHORUS ; l'Association Renaissance du Vieux Besançon est avec nous également dans ce projet, nous a soutenus. Si chacun cherche finalement ce qui l'arrange dans le panel des associations, nous pouvons le faire aussi. Nous ne l'avons jamais fait, je suis désolé et nous n'avons pas passé ce dossier en force, nous ne passons pas en force, ce n'est pas notre habitude.

En matière d'urbanisme, un commissaire enquêteur ne donne qu'un avis. Nous, nous en tenons le plus grand compte, je le répète.

Je voudrais essayer de répondre à M. DUVERGET. Je suis comme lui très soucieux de tenir les délais mais si je saisisais sa proposition, c'est-à-dire de mettre à l'étude un parking sous la place du Marché, je suis sûr d'être encore là dans 10 ans en raison de l'importance des fouilles qu'il faudrait mener sous cette place. Mais sur le fond, je crois qu'on s'est déjà expliqué, pour nous ce n'est pas la bonne solution que de mettre, pour des raisons pratiques, des raisons urbaines aussi, les trémies en pente douce dans ce secteur, ce serait disgracieux, cela attirerait un flot de véhicules plus près de l'hyper-centre, ce que nous refusons. Nous proposons de renvoyer les véhicules en sortie du parking vers la rocade, vers le pont Denfert Rochereau. C'est tout à fait contradictoire avec ce que nous souhaitons faire mais c'est vrai, nous ne voulons pas négliger la partie animation de cette place qui va s'avérer très belle mais qui doit être faite conformément au choix du jury. Il y a un jury souverain qui a retenu un projet et ce sera un projet minéral.

M. LE MAIRE : Merci Daniel, ce sera un beau projet».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 8 abstentions, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 7 juillet 1998.